Cinquantième année. - N° 111 A 12 et 13 juin 2017

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1135

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

453 900 532 RCS Perpignan.
LES DELICES DU TECH.
Forme : Société par Actions Simplifiée.
Capital : 1323700.00 EUR.
Adresse : avenue De Saint Gaudérique, Za du Mas Guérido, 66330 Cabestany.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : CONFISERIE DU TECH Société par Actions Simplifiée au capital de 173.200 euros Siège social : Avenue de Saint-Gaudérique - ZA du Mas Guérido 66330 CABESTANY 310 623 459 RCS PERPIGNAN LES DELICES DU TECH Société par actions simplifiée au capital de 1.323.700 euros Siège social : Avenue de Saint-Gaudérique - ZA du Mas Guérido 66330 CABESTANY 453 900 532 RCS PERPIGNAN AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PERPIGNAN du 02 juin 2017, les sociétés CONFISERIE DU TECH et LES DELICES DU TECH ont établi le projet de fusion par absorption de la société LES DELICES DU TECH, société absorbée, par la société CONFISERIE DU TECH, société absorbante, à qui la société LES DELICES DU TECH apporterait la totalité de son actif évalué à 2.028.444 €, à charge de la totalité de son passif évalué à 455.862 €, soit un apport net de 1.572.582 €, rémunéré par la création de 692 actions ordinaires de 200 € nominal chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées aux associés de la société CONFISERIE DU TECH à raison de 1 action de la société absorbante contre 1.900 actions de la société absorbée. Le solde constitué de rompus serait affecté à un compte prime d'émission, et indemnisation de la différence entre la valeur apportée et la valeur non rémunérée par des actions nouvelles. Toutes les opérations effectuées par la société LES DELICES DU TECH depuis le 1er septembre 2016 jusqu'à la date de réalisation définitive de la fusion seront prises en charge par la société CONFISERIE DU TECH. Ledit projet de fusion a été établi sous la condition suspensive de son approbation par l'assemblée générale des associés de la société absorbée et par l'associé unique de la société absorbante. La société LES DELICES DU TECH sera dissoute de plein droit, sans liquidation, au jour de la réalisation définitive de la fusion.Les créanciers des sociétés CONFISERIE DU TECH et LES DELICES DU TECH dont la créance est antérieure au présent avis pourront faire opposition à la fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L. 236-14 et R.236-8 et R. 236-10 du Code de commerce. Le projet de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de PERPIGNAN le 08 juin 2017 pour la société absorbante et le 08 juin 2017 pour la société absorbée. Pour avis..